

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016 à 18 h 30

Convocation en date du 13 juin 2016

Présidence : Bruno Tufféry

Secrétaire de séance : Gérard Estelle

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2016

B. Chauvet précise que sa procuration donnée à G. Estelle valait pour l'ensemble de la séance en regard de son arrivée au moment de la clôture du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande du Maire, d'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- **Modification du règlement cantine, garderie et nouvelles activités périscolaires et pedibus**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

1. Décisions modificatives pour l'achat de matériel

Rapporteur : Béatrice Loison

L'achat de divers matériels nécessite de rééquilibrer certaines opérations du Budget Primitif pour procéder au paiement. Situation à régulariser par les écritures suivantes :

- Crédits à ouvrir :
 - Section Investissement/Chapitre 21
 - . Article 2128 « Autres agencements et aménagement de terrains » : 9 000 €.
 - . Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » : 3 240 € + 1 115 € + 678 €.
 - . Article 21318 « Autres bâtiments publics » : 1 541 € + 1 485 €.
- Crédits à réduire :
 - Section Investissement/Chapitre 020/Article 020 « Dépenses imprévues » : 17 059 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au virement des crédits indiqués ci-dessus sur le budget de l'exercice 2016.

2. Course et randonnée des sources : révision tarifs

Rapporteur : Gérard Estelle

Tarifs actuels : Coureurs en pré-paiement : 8 € / Coureurs en paiement direct : 10 € / Randonneurs : 3 €.

Suite au désengagement de AREVA MELOX, sponsor jusque-là de toutes les éditions, il est proposé d'ajuster les tarifs au niveau de ceux pratiqués par les organisateurs d'épreuves similaires dans la région.

Tarifs proposés :

Maintien engagement « Coureurs en pré-paiement » à 8 € et « Coureurs en paiement direct » à 10 €.

Modification engagement « Randonneurs » : porté à 5 €.

Une prospection de nouveaux sponsors sera faite pour une recherche d'équilibre financier de l'épreuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les nouveaux tarifs d'engagement.

3. Modification du règlement cantine, garderie et pedibus

Rapporteur : Patricia Vaz

Pour l'année scolaire 2016/2017 il convient d'ajuster quelques éléments de rédaction dans le règlement concernant la garderie et le pedibus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le règlement.

Questions diverses

- Informations du Maire.
- Agenda/Planning.
- Rapport sur les actions en clôturées en cours ou à lancer.
- Participation aux instances communautaires et syndicales.

Conseil municipal du 17 juin 2016

Élus	Présents	Absent(s)	Procuration donnée à
Charbonneaux Rachel		X	Michèle Personelli
Chauvet Bénédicte	X		
Clerc Alain	X		
Estelle Gérard	X		
Le Boulch Myriam		X	Patricia Vaz
Loison Béatrice	X		
Loison Thierry	X		
Millot Michel	X		
Personelli Michèle	X		
Poté Martine	X		
Poudevigne Florian	X		
Sautel Gérard	X		
Tufféry Bruno	X		
Vaz Patricia	X		
Verdier Richard		X	Bruno Tufféry

La séance est levée à : 18 h 55

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Gérard Estelle	Bruno Tufféry
	